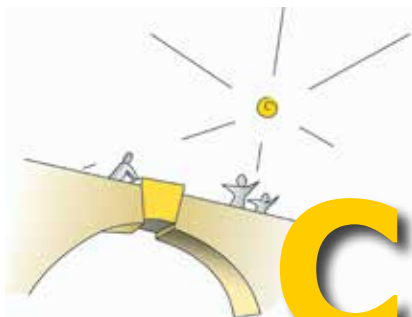




CAAMI-info

Contenu

p.1 eAttest obligatoire

p.2 La santé vient en mangeant

p.3 Les antibiotiques

p.4 Trajet de soins Diabète type 2

septembre
octobre
2025

L'eAttest obligatoire

Depuis septembre 2025, les médecins et les dentistes doivent obligatoirement facturer à la CAAMI par voie électronique (eAttest).

L'eAttest?

Pendant votre consultation, le prestataire encodera toutes les données nécessaires à votre remboursement et les enverra électroniquement à la CAAMI.

Vous ne devrez plus rien nous envoyer! Il vous remettra juste **un justificatif**. Conservez-le bien car le numéro indiqué sur ce document vous permettra de contrôler le remboursement sur votre compte bancaire.

Obligatoire?

Cette obligation de facturer électroniquement aux mutualités concernera:

- les médecins, aussi bien généralistes que spécialistes
- les dentistes, aussi bien généralistes que spécialistes
- tous les patients lorsqu'un soin est remboursé par l'assurance obligatoire soins de santé.

Aujourd'hui déjà, la grande majorité des médecins et des dentistes facturent électroniquement. L'obligation de facturer électroniquement s'appliquera que le médecin ou dentiste applique ou non le tiers payant.

Quels avantages?

Du côté du patient, le fait que votre médecin ou dentiste facture électroniquement vous permet:

- de ne pas devoir transmettre d'attestation papier à la CAAMI pour être remboursé;
- d'être remboursé plus rapidement.

Les exceptions

Exceptionnellement, la facturation pourra encore se faire sur papier. Vous recevrez une attestation de soins donnés qu'il faudra poster ou déposer à votre bureau CAAMI.

Ce sera toujours le cas pour:

- les médecins âgés de 67 ans ou plus au 1er janvier 2023
- les dentistes âgés de 63 ans ou plus au 1er janvier 2024.

De façon occasionnelle:

- Si la facturation a lieu en dehors du cabinet et qu'une facturation électronique s'avère techniquement impossible.
- En cas de force majeure qui rend une facturation électronique impossible.

La santé vient en mangeant

L'alimentation est au centre de notre santé, c'est évident. Nous devrions donc toutes et tous faire attention à nos petites habitudes alimentaires! Pas évident? Il existe des solutions pour vous y aider.

Un constat

Près de 49% des Belges sont en surpoids, et 18% sont officiellement obèses. D'autres études annoncent encore que 13% de la population souffrirait de troubles alimentaires (anorexie ou boulimie, par exemple).

Ces chiffres sont en progression et toutes les catégories d'âges sont concernées, même les enfants.

Les conséquences sont pourtant nombreuses:

- charge mentale;
- maladies cardiovasculaires;
- diabète de type 2;
- certains cancers.

Prenez-vous votre assiette en mains

Les troubles alimentaires peuvent mener de l'obésité à l'extrême maigreur. Dans les deux cas, ils entraînent de sérieux problèmes de santé.

Essoufflement, mal-être, fatigue chronique, mal au dos ou aux genoux... Soyez attentifs aux signaux que vous envoie votre corps. Ne les laissez pas se développer et devenir hors de contrôle.

Des solutions existent. Parlez-en simplement à votre

médecin traitant. Il peut discuter avec vous d'un accompagnement adapté grâce aux trajets de soins alimentaires:

- Troubles alimentaires (anorexie, boulimie...);
- Trajets spécifiques au Diabète de type 2.

Trajets de soins alimentaires

Vous pouvez être accompagné par des équipes de soins multidisciplinaires. Constituées de différents prestataires de soins, elles peuvent vous accompagner et vous aider à (re)devenir acteur de votre santé. C'est un moyen sûr pour obtenir des résultats durables.



Plus d'informations?

Parlez-en simplement à votre médecin.

Consultez le site de l'Institut National de l'Assurance Maladie-Invalidité:

www.trajetsdesoinsalimentation.be



Découvrez nos conseils pour votre santé!



Les antibiotiques

Les antibiotiques sont des médicaments qui permettent de lutter contre les infections bactériennes. Un vrai petit miracle de la médecine moderne ! Mais il vaudrait mieux les utiliser intelligemment, pour éviter qu'ils ne fonctionnent plus...

Qu'est-ce que c'est?

Les antibiotiques sont des substances qui peuvent être naturelles ou de synthèse. Ils freinent ou stoppent le développement des bactéries qui causent des infections (comme les streptocoques ou les pneumocoques, par exemple).

Un combat permanent

Les bactéries ne se laissent pas faire et elles s'adaptent: c'est naturel. Mais Plus la consommation globale d'antibiotiques est importante, plus les bactéries se défendent et se renforcent rapidement...

Pour répondre à cette résistance accrue, de nouveaux antibiotiques doivent être sans cesse développés. Ces médicaments restent efficaces jusqu'à ce que les bactéries développent à nouveau une résistance.

Un risque pour tous

Le développement de ces médicaments demande beaucoup de temps. Il existe donc un risque réel de se trouver un jour devant des bactéries contre lesquelles il n'existerait plus d'antibiotique assez puissant...

Freiner la résistance

Il est important de freiner le développement de bactéries résistantes en évitant les mauvais usages ou la surconsommation des antibiotiques. Après les antidouleurs, ils sont pourtant les médicaments les plus consommés en Europe!

Le bon usage

- les antibiotiques n'agissent pas en cas de grippe, de bronchite aiguë, de rhume, de COVID-19 ou de virus respiratoire syncytial (VRS)
- utilisez les antibiotiques tels que prescrits. Ne sautez jamais une prise
- ne gardez jamais le reliquat d'antibiotiques en fin de traitement en vue d'un traitement futur et rapportez-les chez votre pharmacien
- prendre des antibiotiques à titre préventif ne sert à rien. Une bonne hygiène des mains et une bonne hygiène en cas de toux contribuent certainement à la prévention.

Plus d'infos?

Parlez-en avec votre médecin ou visitez les sites suivants:

- www.parlonsantibiotiques.be
- www.antibioticguardian.com



Trajet de soins Diabète type 2

Le Trajet de soins Diabète de type 2 est un contrat d'autogestion que vous passez avec votre médecin généraliste et votre médecin spécialiste.

Il permet:

- un meilleur suivi de votre maladie et des traitements,
- une prise en charge multidisciplinaire,
- de vous impliquer dans votre santé.

Avantages du Trajet de soins

En plus des avantages pour votre santé, vous obtenez les remboursements suivants:

- vos consultations au cabinet du médecin généraliste, de l'endocrino-diabétologue ou du spécialiste en médecine interne (dans un centre spécialisé) seront entièrement remboursées au tarif officiel (moins les éventuels suppléments).
- votre examen buccal annuel chez le dentiste sera entièrement remboursé au tarif officiel (moins les éventuels suppléments).
- Vos séances d'éducation au diabète (jusqu'à 5 séances gratuites par an, dont 1 au domicile).
- Vos séances de diététique (2 séances gratuites de 30 minutes par an).
- Vos séances de podologie (2 séances gratuites de 45 minutes par an, si risque accru).

- Matériel remboursé (achat en pharmacie ou via canaux agréés):
- Glucomètre tous les 3 ans.
- Tiges et lancettes tous les 6 mois (sur prescription de votre généraliste avec mention «Trajet de soins diabète»).

Comment ouvrir un Trajet de soins?

Pour bénéficier du trajet, un contrat doit être signé entre vous et vos médecins. Parlez-en avec votre médecin généraliste qui vérifiera si vous entrez bien dans les conditions médicales.

Le contrat commence généralement lorsque le médecin-conseil de la CAAMI en reçoit une copie.

Le trajet peut se terminer si vous ne remplissez pas/plus les conditions prévues dans le contrat ou si vous changez de médecin. Dans le deux cas, vous pouvez signer un nouveau contrat.

Vous n'entrez pas en ligne de compte?

Si votre diabète type 2 peut encore être pris en charge avec des médicaments, vous pourriez plutôt être concerné par un trajet de démarrage diabète type 2.

Si vous souffrez d'un diabète type 1 ou bien d'une forme plus sévère de type 2, vous pourriez être concerné par la Convention diabète.

Parlez-en avec votre médecin.

Données de contact

Voici les données de contact pour chacun de nos offices régionaux:

• Antwerpen 03 220 75 55 antwerpen@caami.be	• Bruxelles 02 229 34 80 bruxelles@caami.be
• Brugge 050 33 04 10 brugge@caami.be	• Gent 09 269 54 00 gent@caami.be
• Mons 065 35 22 44 mons@caami.be	• Charleroi 071 32 91 98 charleroi@caami.be
• Liège 04 222 02 36 liege@caami.be	• Hasselt 011 27 13 13 hasselt@caami.be
• Arlon 063 22 60 92 arlon@caami.be	• Namur 081 73 29 33 namur@caami.be
• Eupen 087 55 37 91 eupen@caami.be	• Leuven 011 27 13 13 leuven@caami.be
• Malmedy 080 33 08 96 malmedy@caami.be	• Louvain-la-Neuve 010 84 59 85 lln@caami.be